

ENSEMBLE, PRESERVONS NOS RIVIERES !



SOMMAIRE

Points d'actualité Préserver les zones humides	p.3
Focus Bien entretenir sa ripisylve	p.4
Un Syndicat actif Aperçu 2022	p.6
Les actions à venir Programme 2023	p.8
Calendrier prévisionnel	p.10

Un mot du Président

Préservons notre ressource

L'eau est une ressource fondamentale et particulièrement sensible pour les élus et les habitants de nos communes. Nous touchons ici à l'un des enjeux d'avenir des plus importants pour notre collectivité, la ressource en eau étant une ressource fragile. C'est pourquoi, il est indispensable d'agir quotidiennement afin de préserver ce que nous avons.

La qualité de l'eau est essentielle, avec notamment des attentes très fortes de nos concitoyens sur ce point. Nous devons donc entretenir les rivières pour leur bonne qualité écologique, mais aussi pour réduire et éviter les risques d'inondations.

Il nous faut aussi protéger les écosystèmes aquatiques qui sont indispensables au bon fonctionnement de nos rivières. Nous avons la chance de profiter d'un cadre de vie assez exceptionnel présentant de nombreux atouts qu'il est nécessaire de préserver, de sauvegarder et de mettre en valeur.

Cette première édition du bulletin du SMMS vise à vous faire partager nos réalisations 2022, ainsi que nos ambitions pour les mois et années à venir. Ainsi, nous pouvons vous tenir informés de nos actualités, et nous nous tenons à votre disposition en cas d'interrogation.

Vous souhaitant une agréable lecture.

Je suis convaincu que nous partageons les mêmes ambitions.

Signature manuscrite M. Jacquin

POINTS D'ACTUALITE

« Il est urgent de restaurer les zones humides »

Le 2 février 2023, nous célébrions la **journée mondiale des zones humides**, date issue de la signature de la Convention de Ramsar sur les zones humides en 1971. Le thème de cette année s'est voulu très explicite : « Il est urgent de restaurer les zones humides ».

En France, l'événement dure 1 mois entier : du 28 janvier au 28 février 2023, ce sont plus de 700 animations qui ont été programmées partout sur le territoire (sorties nature, projections de films, stands d'animation...).

Dans le cadre de ses fonctions, le Syndicat Mixte Marne et Surlin (SMMS) a pour objectif l'atteinte et la préservation du bon état des masses d'eau sur son territoire. Les actions qu'il mène incluent donc indéniablement la préservation et restauration de zones humides qui leur sont étroitement liés. C'est pourquoi, le SMMS entame en mars 2023 un **inventaire des zones humides**. L'objectif est **d'obtenir une cartographie précise des zones humides potentielles et effectives sur l'ensemble de son territoire**, afin d'élaborer et d'orienter les actions de gestion et restauration en fonction des enjeux identifiés. Cet inventaire est lancé pour une durée maximum de 18 mois et se déroulera en 3 phases :

Phase 1 : Pré-localisation des zones humides potentielles

Réalisation d'une cartographie des zones humides potentielles sur la base de la bibliographie et cartographie existante, des données disponibles du territoire et des savoirs locaux.

Phase 2 : Identification et caractérisation des zones humides effectives

Suivant la cartographie réalisée en phase 1, prospection de terrain pour valider et identifier les zones humides réelles, dites "effectives". La surface prospectée est définie par le maître d'ouvrage, et les relevés sont de 2 types :

- Relevés floristiques : identification des essences végétales représentatives des zones humides si celles-ci sont visibles.
- Relevés pédologiques : si l'identification par la végétation n'est pas possible, des sondages pédologiques sont réalisés afin de relever les traces d'humidité du sol.

Phase 3 : Hiérarchisation des sites et rédaction d'avant-projets

Grâce aux données récoltées, les zones humides identifiées seront classées selon des critères validés en comité de pilotage et feront l'objet de fiches descriptives. Celles identifiées comme présentant les plus forts enjeux feront l'objet d'avant-projets de restauration / plan de gestion portés par le Syndicat.

Lien utile

Pour plus d'informations sur les zones humides, consultez le site <http://zones-humides.org/>

FOCUS

Prendre soin de la ripisylve

La ripisylve est un élément essentiel au **maintien du bon fonctionnement des cours d'eau**.

Epuration
de l'eau

Freins aux
inondations

Apport
d'ombrage

Maintien
des berges

Corridor
écologique

Accueil de
biodiversité



Son altération (absence de ripisylve, manque d'entretien, présence d'espèces inadaptées) a donc des **conséquences non négligeables sur la qualité du cours d'eau** :

Réchauffement
des eaux

Encombrement
du lit /
embâcles

Développement
de plantes
aquatiques

Fragilisation
des berges et
érosion

Perturbation du
cycle de vie des
poissons

Perte de
diversité
végétale

Définition utile

La ripisylve est une zone humide. **Elle correspond à l'ensemble de la végétation qui pousse en bord de cours d'eau. Son entretien doit être régulier et sélectif** : élagage de branches basses, étêtage de troncs, abattage des arbres menaçant de tomber, recépage pour favoriser de nouvelles pousses...

FOCUS

Prendre soin de la ripisylve

S'inspirer des bonnes pratiques, proscrire les mauvaises



En juin 2021 le Surmelin, la Dhuis, la Verdonnelle et le ru de Saint-Agnan ont subi les conséquences destructrices et cumulées d'une tempête, ainsi que de travaux d'entretien intensif et inadapté de la ripisylve : un **linéaire important de ripisylve est mis à blanc** (tracé jaune sur la carte) et le **bois coupé n'est pas évacué** pendant près d'un an.

L'impact sur la qualité du cours d'eau est notable : de **nombreux embâcles** ont été observés dans les cours d'eau, obstruant le libre cours des rivières et **favorisant le risque inondation**. Des relevés effectués par la Fédération de Pêche de l'Aisne en septembre 2022 indiquaient également des **températures anormalement hautes** pour la saison, **impactant négativement les populations piscicoles**.

Ces événements ont traduit la **nécessité d'informer et d'accompagner les propriétaires riverains et les communes** pour assurer un entretien adapté de la ripisylve et le maintien du bon état du cours d'eau. Une communication rédigée par le SMMS a été transmise en janvier 2023 par les communes de Celles-lès-Condé et Condé-en-Brie aux propriétaires riverains.



Association des Riverains du Surmelin

Créée en 2012, l'association regroupe un ensemble de propriétaires riverains sur le bassin versant du Surmelin amont (51), qui assurent l'entretien de la ripisylve dans un objectif d'atteinte du bon état du cours d'eau et de préservation de la biodiversité.

Elle permet ainsi de sensibiliser et d'impliquer les propriétaires dans l'entretien qui leur incombe, tout en leur permettant de conserver leur droit de pêche. Elle bénéficie de l'appui technique du Département de la Marne, mandaté par le Syndicat Marne et Surmelin.

En janvier 2023, la commune de Monthurel a amorcé des démarches pour la création d'une association similaire sur la partie aval du Surmelin (02). Une initiative prometteuse qui inclura l'ensemble des communes traversées par le Surmelin dans l'Aisne, et sera suivie de près par le SMMS.

Information utile

Un **guide de bonnes pratiques à destination des riverains**, apportant des conseils pour la gestion et l'entretien de sa ripisylve, et en cohérence avec la réglementation, est disponible au téléchargement sur notre page internet. Il sera également distribué au format livret dans toutes les mairies du territoire du SMMS.

UN SYNDICAT ACTIF

Aperçu des actions menées en 2022



Entretien du Surmelin amont (51)

En 2022, le Département de la Marne, mandaté par le SMMS, et l'Association des Riverains du Surmelin ont continué la prospection du Surmelin sur son 3^e tronçon (d'Orbais-l'Abbaye à Corribert) afin d'identifier les besoins en entretien (coupe, embâcles...). Un contrôle des travaux à réaliser sur le tronçon 2 (de la Ville-sous-Orbais à Orbais-l'Abbaye) a également été effectué.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan de Gestion Pluriannuel du Surmelin amont (51), renouvelé pour 5 ans en 2021, et permet une gestion cohérente du bassin versant par les différents acteurs (Riverains du Surmelin, SMMS).

Etude de rétablissement de la continuité écologique sur le Surmelin amont (51)

Lancée en 2021, l'étude a pour objectif d'identifier l'impact des seuils sur le fonctionnement des cours d'eau (Surmelin, ruisseaux d'Orbais et des Mardelles, et ru de Faverolles), et de proposer des scénarios plus ou moins ambitieux afin de rétablir la libre circulation de l'eau, des poissons et des sédiments (continuité écologique).

En 2022, l'ensemble du diagnostic a pu être réalisé et des propositions de scénarios pour les 16 ouvrages jugés les plus problématiques ont été formulées au SMMS. Une sélection et hiérarchisation des travaux est prévue en 2023.



Retrait d'un atterrissement sur le Surmelin dans la commune du Breuil (51)

En juillet 2022, sur demande de la commune du Breuil, le SMMS a mandaté le Département de la Marne pour assister la réalisation de travaux de retrait d'atterrissements en aval du pont de la commune.

La végétation a été retirée, les matériaux en surface ont été « scarifiés ». La partie superficielle et terreuse des atterrissements a été utilisée pour consolider les berges en aval, et les matériaux à la base ont été régalés dans le lit de la rivière afin d'être à nouveau transportés.



UN SYNDICAT ACTIF

Aperçu des actions menées en 2022



Améliorer la visibilité du Syndicat sur son territoire

La signature du Contrat Territorial Eau et Climat Marne et Surlmelin s'est accompagnée du recrutement d'une animatrice milieux aquatiques en avril 2022. Dans le cadre de ses fonctions, une stratégie de communication a été élaborée pour le SMMS, à commencer par la création d'un logo, l'impression de cartes de visite et l'édition de plaquettes informatives ce qui a permis au SMMS de gagner en visibilité et de se faire connaître.

Informer les élus

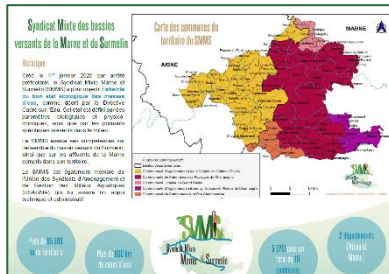
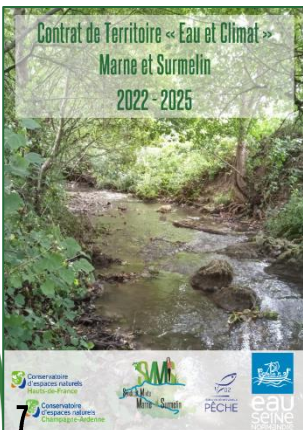
Le 7 décembre 2022, le SMMS organisait un forum de présentation à destination des élus du territoire, pour la gestion intégrée des milieux aquatiques. Cette journée a permis d'introduire le rôle et la fonction du Syndicat, ainsi que leur articulation avec les communes.

Cette journée visait également la compréhension par les élus des enjeux du territoire concernant les milieux aquatiques, et a accueilli des interventions de nombreux acteurs clés : DDT, OFB, Fédération de Pêche de l'Aisne, Union des Syndicats, Département de la Marne, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Association des Riverains du Surlmelin. La synthèse de la journée est disponible sur notre page internet.



Edition de supports de communication

Découvrez nos plaquettes informatives et notre rapport d'activités 2022 sur notre page internet ou en cliquant directement sur les images ci-dessous. Plus de contenu disponible sur notre page.



LES ACTIONS A VENIR

Mars – septembre 2023

Lancement de l'étude globale des cours d'eau et évaluation de l'impact des étangs sur le Surlmelin amont (51)

En complément de l'inventaire des zones humides lancé sur le territoire, une étude globale visant à identifier les plus forts enjeux des masses d'eau du territoire du SMMS sera lancée d'ici le mois d'avril 2023. Cette étude vise l'élaboration d'un plan d'actions hiérarchisé pour les années à venir, afin d'atteindre ou maintenir le bon état des masses d'eau sur le territoire.

Cette étude dispose d'une seconde mission visant à évaluer l'impact des étangs sur le Surlmelin amont (51) et formuler des propositions de gestion pour les propriétaires. Cette mission s'accompagne de l'édition d'un support de communication sur les étangs (définition et conseils de gestion).



Journées d'informations sur les zones humides

Afin d'accompagner l'inventaire en cours et sensibiliser les élus aux enjeux de préservation des zones humides sur le territoire, le SMMS coorganise deux journées d'informations qui leur sont destinées. La première se déroulera dans la Marne, en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, et la seconde dans l'Aisne en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France et le Syndicat des bassins versants de l'Ourcq amont et du Clignon.

Ces 2 journées s'articuleront de la même façon : description des ZH, des bénéfiques et de leurs enjeux, point sur l'inventaire en cours sur le territoire, réglementation, retours d'expériences, visite de site. Un questionnaire vous est envoyé en amont afin que ces journées puissent correspondre au mieux à vos attentes et vos besoins. Nous espérons vous y trouver nombreux !



Journée d'informations sur les zones humides de la Marne

Mardi 6 juin 2023
De 9h à 15h30

Montmort-Lucy (51270)

Aperçu du programme :

- ❖ Définition et typologies des zones humides
- ❖ Les actions menées sur le territoire
- ❖ La réglementation associée aux zones humides
 - ❖ Retours d'expériences locaux
- ❖ Visite de différentes zones humides de la RNN du Mesnil-sur-Oger

Précisions d'organisation :

- ❖ Café d'accueil
- ❖ Prévoir un sandwich (déjeuner non compris, pic-nic à l'Arboretum de la RNN)
- ❖ Prévoir des chaussures adaptées pour la visite du parc
- ❖ Privilégiez le covoiturage

Le nombre de places étant limité, merci de nous confirmer votre présence par retour de mail afin de valider votre inscription.



LES ACTIONS A VENIR

Mars – septembre 2023

Programmation des travaux de restauration et d'entretien du Surmelin aval (02)

Suite l'état des lieux de 2017, mis à jour en 2020, l'USAGMA, mandatée par le SMMS, a rédigé un **programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Surmelin aval (02)**, et a déposé un **dossier de déclaration d'intérêt général** afin de pouvoir engager les travaux. Les procédures administratives longues ont entraîné un retard important dans la programmation, mais l'année 2023 annonce enfin l'obtention de l'arrêté préfectoral !

L'enquête publique sera lancée dès que possible, au 2^e trimestre 2023, dans les communes concernées : **Vallées-en-Champagne, Celles-lès-Condés, Condé-en-Brie, Connigis, Pargny-la-Dhuys, Saint-Eugène, Monthurel, Montigny-lès-Condé, Montlevon, Crézancy et Mézy-Moulins.**

Le calendrier de travaux est en cours de révision et le SMMS se rapprochera des communes et propriétaires des parcelles concernées pour échanger et obtenir les autorisations nécessaires aux travaux.

Plusieurs typologies de travaux figurent au programme :

- Suppression et aménagement de seuils
- Pose d'abreuvoirs et mise en défens
- Mise en place de passages à gué
- Aménagement du lit et des berges
- Abattage de résineux et de peupliers
- Lutte contre les plantes invasives
- Pose d'épis minéraux
- Plantation de ripisylve
- Entretien (léger / moyen / fort)
- Etudes complémentaires
- Suivi des aménagements réalisés

Ce programme est défini pour une **période de 5 ans** à partir de l'obtention de l'arrêté préfectoral. Les cours d'eau concernés sont : **le Surmelin, la Dhuys, la Verdonnelle, le ru de Saint-Agnan, le ru de Saint-Eugène, le ru du Cour Dimanche, le Ravin de Beulard et le ru de Bannefroy.**



CALENDRIER PREVISIONNEL

Notez la date !



Journée d'informations sur les zones humides de la Marne

A Montmort-Lucy, de 9h30 à 15h30.

- Participation sur invitation, réservées aux élus des communes de la Marne, situées dans les limites du périmètre du SMMS.



Journée d'informations sur les zones humides du sud de l'Aisne

A Coincy, de 9h30 à 16h30.

- Participation sur invitation, réservées aux élus des communes de l'Aisne, situées dans les limites du périmètre du SMMS et du SBVOAC.

Mobilisation des élus au cours de l'année

Dans le cadre des études et des travaux menés sur le territoire, le SMMS sollicitera les communes pour :

- Participer aux réunions de concertation pour l'acquisition de données et de connaissances pour l'inventaire des zones humides → **Mai - Juillet 2023**
- Contribuer à l'identification des enjeux des cours d'eau via la connaissance du territoire dans le cadre de l'étude globale → **Juin – Décembre 2023**
- Relayer les informations de passage des bureaux d'études et entreprises sur le terrain, chez les particuliers et dans la commune → **Juillet – décembre 2023**
- Faire remonter au Syndicat toute information concernant l'état des cours d'eau et pratiques inadaptées → **Toute l'année.**

Information utile

Retrouvez tous nos supports de communication, nos rapports d'activités, le descriptif des actions menées et comptes-rendus sur notre page internet sur le site : <https://www.union-des-syndicats.fr/>

Ou en cliquant [ici](#).

Contacts

Mairie de Mézy-Moulins, 27 avenue de Champagne, 02650 MEZY-MOULINS
03 23 85 42 51 || 07 86 36 01 07
syndicat.marne.surmelin@outlook.fr
<https://www.union-des-syndicats.fr/>